

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES 2017

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2017 ET DES BUDGETS ANNEXES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune. Elle présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2017 du budget principal de la commune, des budgets annexes : lotissement, eau et assainissement.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de ne pas augmenter la fiscalité
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

La commune de SAINT AGIL compte 272 habitants au 1^{er} janvier 2017 contre 273 habitants au 1^{er} janvier 2016 (Chiffres INSEE).

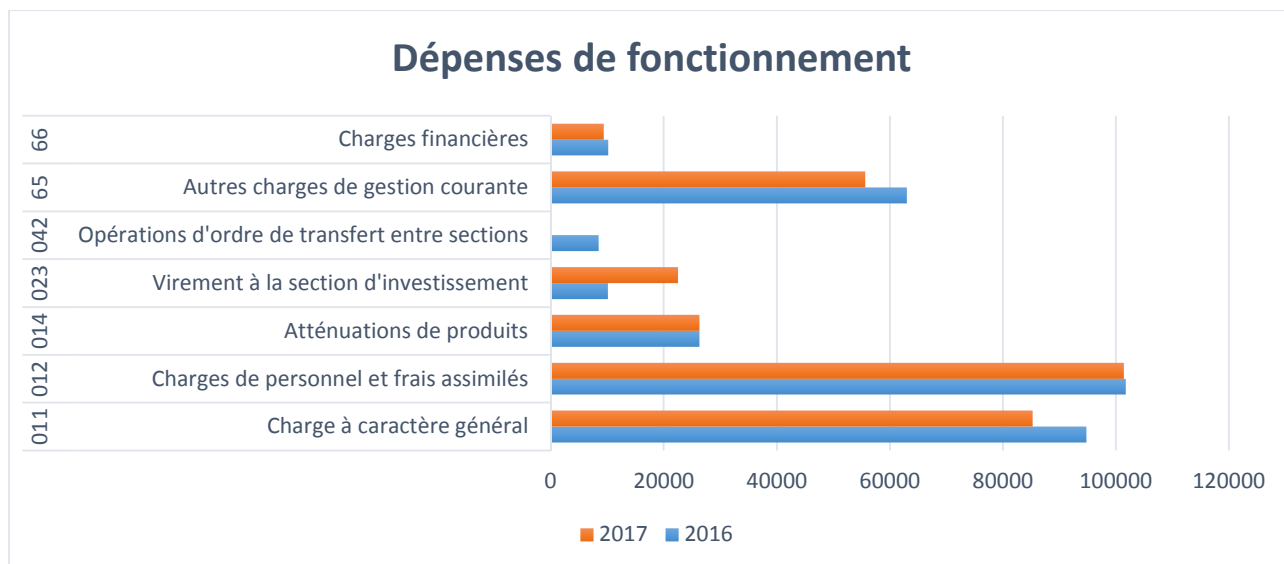
BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Ce budget intègre une diminution conséquente de la DGF 2017 ainsi qu'une augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal – FPIC. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 300 612 € soit un budget en diminution de 4,46% par rapport à celui de 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
011	Charge à caractère général	94 810	85 314	-9 496
012	Charges de personnel et frais assimilés	101 780	101 436	-344
014	Atténuations de produits	26 300	26 300	0
023	Virement à la section d'investissement	10 094	22 512	12 418
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500	0	-8 500
65	Autres charges de gestion courante	63 010	55 650	-7 360
66	Charges financières	10 150	9 400	-750
	TOTAL	314 644	300 612	-14 032



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 300 612 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011 – Dépenses à caractère général

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts fonciers, les primes d'assurances, les contrats de location et de maintenance, pour un montant de 85 314 € soit 28,38% des dépenses de fonctionnement, (- 10% par rapport aux prévisions 2016). Un effort est à maintenir impérativement sur la consommation des fluides.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel y compris l'assurance des risques statutaires (essentiellement décès, invalidité et accident du travail). Pour un montant de 101 436 €, ce chapitre représente 33,74% des dépenses de fonctionnement dont 18% sont reversés par les services eau et assainissement ainsi que la Poste et l'Echalière suivant convention. La commune compte 5 agents à temps non complet : 2 agents techniques à 17,5/35^{ème}, 1 agent technique à 4,5/35^{ème}, 2 agents administratifs à 27/35^{ème} (secrétaire de mairie) et 18/35^{ème} (agence postale).

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Il s'agit principalement de l'attribution de compensation reversée à la communauté de communes des Collines du Perche au titre du transfert des compétences, soit 20 409 € par an, représentant 6,98% des dépenses de fonctionnement. De même, est inscrit à ce chapitre le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales – FPIC – soit 3 100 € (+ 19 % par rapport au budget 2016).

Qu'est-ce que le FPIC : *Mis en place en 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre représente 18,50 % des dépenses de fonctionnement soit 55 650 € (- 11,68% par rapport à 2016). Sont prévus :

- Le contingent du service incendie : 5 500 € pour 2017 soit 20,22 € par habitant,
- Les contributions aux syndicats intercommunaux dont les participations dues au titre de la collecte des ordures ménagères, soit un montant global de 27 000 €,

- Les versements des indemnités des élus : 15 150 € soit 5% des dépenses de fonctionnement,
- Les subventions de fonctionnement aux associations soit 5 000 € en 2017 dont une subvention allouée à la Société Départementale de l'Agriculture de Loir et Cher d'un montant de 1 289 € au titre de l'organisation du comice agricole 2017 à Mondoubleau,
- Les créances admises en non-valeur ou créances éteintes.

Ce chapitre comprenait aussi la subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale – CCAS jusqu'en 2016 soit 2 500 €, structure supprimée à compter du 1er janvier 2017 et rattachée au budget principal.

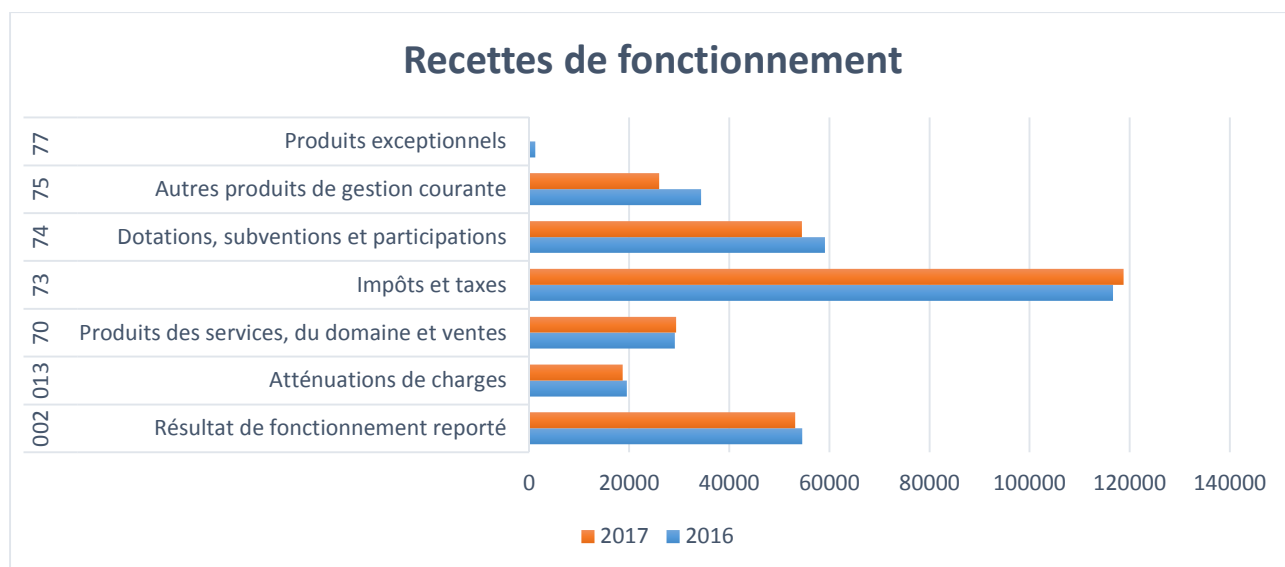
Chapitre 66 – Intérêts de la dette

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette, soit 9 400 € pour l'année 2017 (- 7,40% par rapport à 2016), ce qui représente une charge de 34,19 €/habitant.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 22 512 € en 2017, montant déterminé en fonction du programme d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	54 569	53 191	-1 378
013	Atténuations de charges	19 500	18 700	-800
70	Produits des services, du domaine et ventes	29 120	29 390	270
73	Impôts et taxes	116 692	118 787	2 095
74	Dotations, subventions et participations	59 138	54 543	-4 595
75	Autres produits de gestion courante	34 375	26 001	-8 374
77	Produits exceptionnels	1 250	0	-1 250
TOTAL		314 644	300 612	-14 032



Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 300 612 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 73

Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 39,50% des ressources de la commune soit 118 787 €.

Les taux d'imposition de fiscalité directe locale de 2017 sont maintenus au même niveau qu'en 2016, à savoir :

IMPOSITION DIRECTE LOCALE							
Catégories	Bases définitives 2016	Taux 2016	Produit fiscal perçu 2016	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2017	Produit fiscal attendu 2017	Variation 2016/2017
Taxe d'habitation	250 194	14,11	35 302	253 200	14,11	35 727	424
Taxe foncière bâtie	170 909	22,24	38 010	174 200	22,24	38 742	732
Taxe foncière non bâtie	61 070	52,49	32 056	61 300	52,49	32 176	121
			105 368			106 645	1 277

La commune reverse une part de cette fiscalité à hauteur de 20 409 € à la communauté de communes des Collines du Perche (voir chapitre 014 – atténuations de produits)

Chapitre 74

Le deuxième poste le plus important est celui des dotations et participations pour un montant de 54 543 € soit 18% des recettes de fonctionnement.

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en nette diminution par rapport à celle de 2016 : l'effort de contribution au redressement des finances publiques se poursuit à hauteur de - 5 371 € par an (soit - 18 291 € depuis 2014).

L'augmentation des dotations nationale de péréquation et de solidarité ne compensent pas la perte annoncée de la DGF

Par ailleurs, les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse soit - 1572 € par rapport à 2016 (- 16%).

Chapitre 70

Le troisième poste important correspond aux produits des services, du domaine pour un montant de 29 390 € soit 9,78% des recettes. Il comprend :

- Les concessions dans le cimetière,
- La redevance d'occupation du domaine public,
- Les locations de pêche et du camping,
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères facturée auprès des foyers.

Chapitre 75

Le produit des domaines et de gestion courante qui représente 8,65% des recettes de la commune s'élève à 26 000 €, ce poste comprend principalement à l'encaissement des loyers.

Chapitre 76 – Produits financiers et Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits financiers et exceptionnels, pas d'inscriptions budgétaires 2017 pour ces deux chapitres.

Chapitre 013

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et tout particulièrement, les participations de la Poste au salaire de l'agent affecté au fonctionnement de l'Agence Postale Communale (soit 1 132 € alloué par mois) ainsi que le remboursement de salaires des agents mis à la disposition du service eau et assainissement. La prévision budgétaire 2017 est de 18 700 €

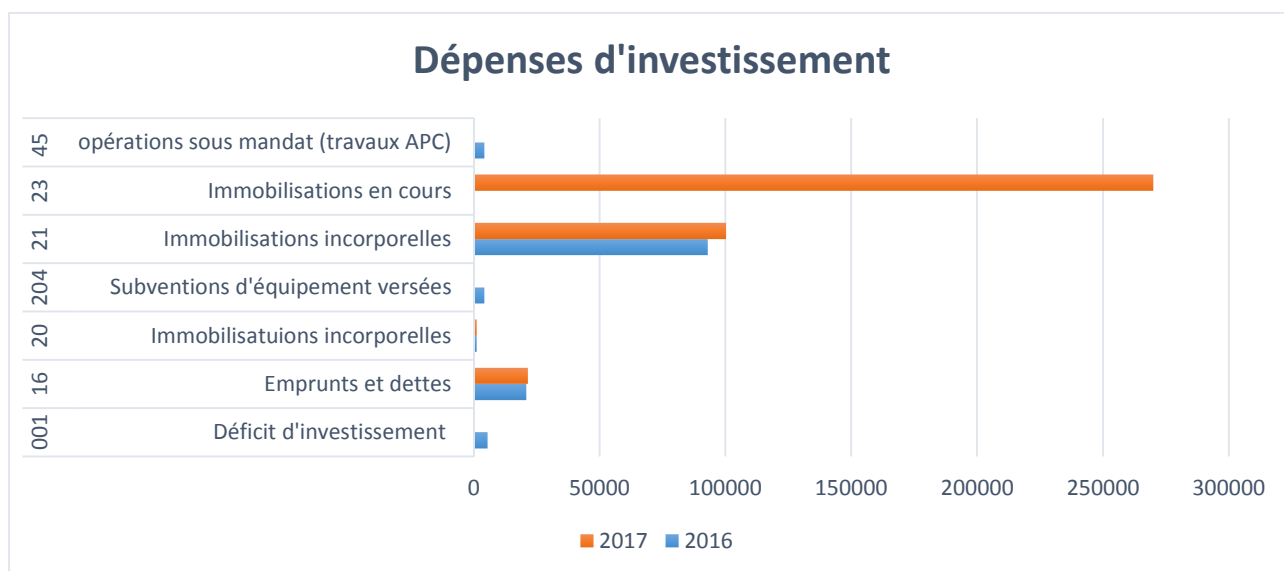
Chapitre 002

Il correspond au report de l'excédent de fonctionnement cumulé 2016 soit 53 191 €, déduction faite de la part affecté à la section d'investissement en 2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 392 800 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
001	Déficit d'investissement	5 499	0
16	Emprunts et dettes	20 850	21 500
20	Immobilisations incorporelles	1 100	1 100
204	Subventions d'équipement versées	4 130	0
21	Immobilisations incorporelles	93 001	100 200
23	Immobilisations en cours	0	270 000
45	opérations sous mandat (travaux APC)	4 161	0
TOTAL		128 741	392 800



Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2017 sont :

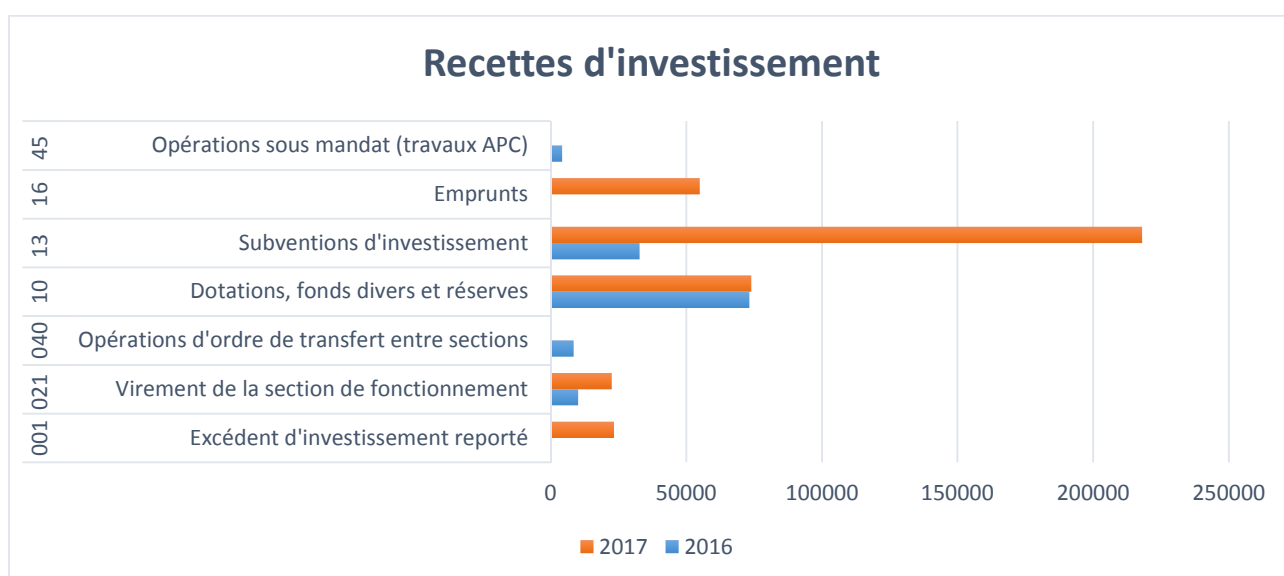
- Remboursement de la dette : 20 500 € contre 19 850 € en 2016 (+ 3,27% par rapport à 2016), soit 75,37 / habitant.
- Dépôts et cautionnements : 1 000 € (remboursement de caution aux locataires en cas de départ),
- Logiciels informatiques : 1 100 €,

Le programme de travaux de 2017 se décompose comme suit :

- Réhabilitation de la salle communale : 80 000 €,
- Eglise Restauration du Tableau Sainte Catherine : 1 400 €,
- Travaux de voirie : 10 000 €,
- Achat de matériel 8 800 €,
- Travaux Grange de Saint Agil : 270 000 € sous réserve de l'obtention de subventions et de fonds privés.

Le capital restant dû au 1er janvier 2017 est de 283 112,12 € contre 302 906,19 € au 1er janvier 2016, soit – 19 794,07 € (- 6,53%), représentant un encours de 1 037 € par habitant.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté	0	23 370
021	Virement de la section de fonctionnement	10 094	22 512
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 200	73 900
13	Subventions d'investissement	32 786	218 018
16	Emprunts	0	55 000
45	Opérations sous mandat (travaux APC)	4 161	0
TOTAL		128 741	392 800



Les recettes d'investissement prévues au budget primitif 2017 sont :

- Le remboursement du FCTVA : 6 900,28 €,
- Dons et legs : 45 000 €,
- Excédent de fonctionnement capitalisés : 22 000 €,
- Excédent d'investissement 2016 reporté : 23 369,72 €,
- Virement de la section de fonctionnement : 22 512 €,
- Emprunt de 55 000 € dont 10 000 € pour financer les travaux de la salle communale et 45 000 € à court terme d'un an en attente du remboursement de la TVA sur les travaux de la grange (N+1)

Les subventions inscrites au BP 2017

- Subvention de l'Etat au titre de la Direction des Affaires Culturelles : 565 € (tableau église),
- Réserve parlementaire : 15 000 € (Grange),
- Région au titre du Contrat de Pays : 93 600 € (salle communale + grange),
- Département au titre de la DSR : 17 000 € (salle communale),
- Département au titre de la conservation des antiquités d'art : 124 € (tableau église),
- Etat au titre de la DETR : 91 729 € (grange + salle).

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Ce budget est élaboré pour la gestion du lotissement dénommé « Les Grenouillettes ».

Il s'agit principalement de la gestion des stocks : terrains non vendus à ce jour et est voté comme suit :

Budget	Section investissement	D001	0,00 €	R001	0,00 €	
	Augmentation du stock terrains à vendre	3555-040	7 243,00 €	3555-040	18 442,00 €	Sortie du stock des terrains vendus
	Total SI		7 243,00 €		18 442,00 €	SI en sur-équilibre
	Section fonctionnement	D002	0,00 €	R002	0,00 €	
	Acquisition Terrain	6015	7 243,00 €	71355-042	7 243,00 €	Augmentation du stock terrains à vendre
				7015	8 442,00 €	prévision de vente 1200 m ² à 7 €
	Sortie du stock des terrains vendus	71355-042	18 442,00 €	7015	10 000,00 €	prévision de vente 1300 m ² à 7 €
	Total SF		25 685,00 €		25 685,00 €	
			SF = 0 au 31/12/2017			

BUDGET PRIMITIF EAU

Le service d'Adduction d'eau potable de Saint Agil regroupe l'ensemble du territoire de la commune à l'exception de l'écart Est, à partir du lieudit « La Cirotière ». Cet écart est exploité par le Syndicat d'AEP Boursay – Choue depuis 1988.

Le service d'eau se charge de

- fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs ;
- La gestion des abonnés : accueil des usagers et facturation pour une population de 272 habitants, soit 195 contrats d'abonnements ;
- La mise en service des branchements ;
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages : canalisations, forage et château d'eau ;
- L'entretien des terrains et des clôtures liés aux ouvrages désignés ci-dessus ;
- Le renouvellement des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil.

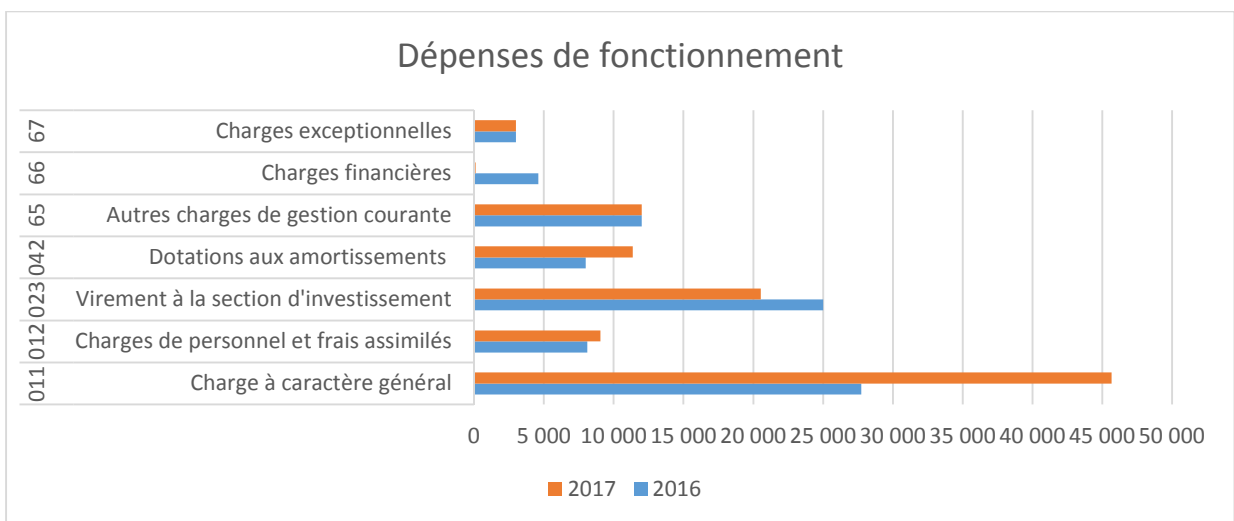
Un rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable est établi chaque année et présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités publiques et au décret du 2 Mai 2007 modifié par le décret du 2 Décembre 2013. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le service est entièrement exploité en régie depuis sa mise en fonctionnement en 1959. Il fait l'objet d'une comptabilité spécifique selon l'instruction M49 - service public local et soumis à la TVA depuis le 1er janvier 2010, avec déclaration trimestrielle.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

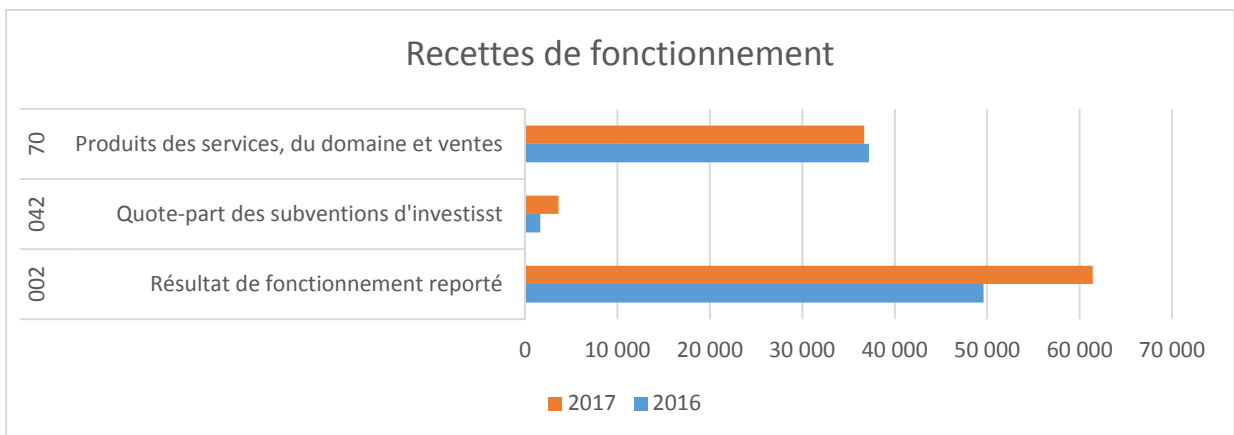
La section de fonctionnement s'équilibre à 101 728 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
011	Charge à caractère général	27 748	45 677	17 929
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 100	9 050	950
023	Virement à la section d'investissement	25 001	20 538	-4 463
042	Dotations aux amortissements	7 997	11 363	3 366
65	Autres charges de gestion courante	12 000	12 000	0
66	Charges financières	4 595	100	-4 495
67	Charges exceptionnelles	3 000	3 000	0
	TOTAL	88 441	101 728	13 287



A compter de 2017, le service d'eau n'a plus d'emprunts à rembourser.

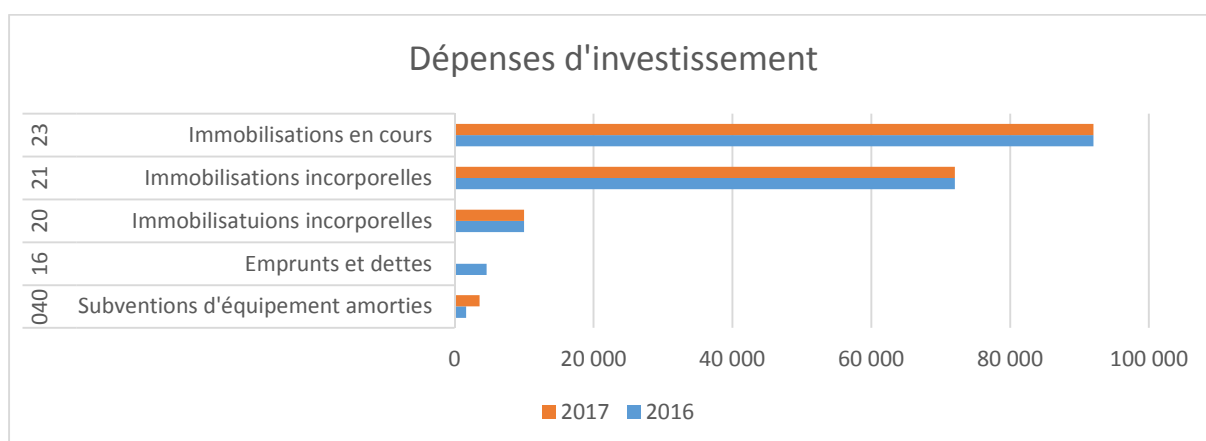
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	49 602	61 422	11 820
042	Quote-part des subventions d'investisist	1 638	3 606	1 968
70	Produits des services, du domaine et ventes	37 201	36 700	-501
	TOTAL	88 441	101 728	13 287



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 177 654 €

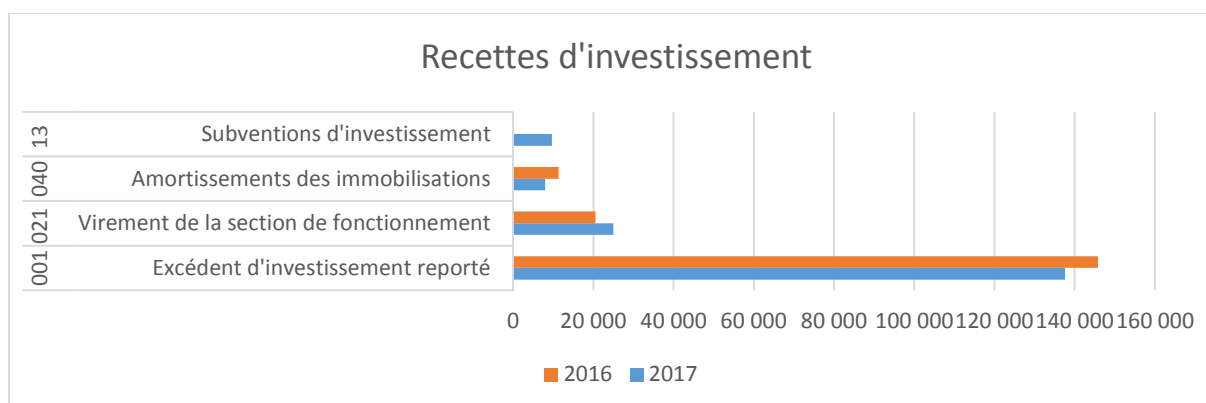
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
040	Subventions d'équipement amorties	1 638	3 606
16	Emprunts et dettes	4 600	0
20	Immobilisations incorporelles	10 000	10 000
21	Immobilisations incorporelles	72 048	72 048
23	Immobilisations en cours	92 000	92 000
TOTAL		180 286	177 654



En dépenses d'investissement sont programmés les travaux stipulés dans l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique relatif au périmètre de protection du forage AEP.

Des compteurs sectoriels seront installés en 2017 pour permettre la réalisation des études patrimoniales. Ces études définiront les ouvrages et canalisations à remplacer.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté	137 598	145 753
021	Virement de la section de fonctionnement	25 001	20 538
040	Amortissements des immobilisations	7 997	11 363
13	Subventions d'investissement	9 690	0
TOTAL		180 286	177 654



BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le service d'assainissement de Saint Agil regroupe les habitations du bourg en assainissement collectif. Le reste du territoire est en assainissement non collectif.

En 2011, d'importants travaux ont été réalisés : construction d'une unité de traitement et de canalisations neuves en réseau séparatif et réhabilitation de canalisations en réseau unitaire avec installation de deux postes de refoulement pour un montant de 534 652 € HT financés à hauteur de 276 255 € de subventions et d'un emprunt de 210 000 € sur 25 ans.

Le service d'assainissement se charge de

- la surveillance et l'entretien des installations, le fonctionnement de l'unité de traitement y compris les analyses avec l'assistance du service « Qualité de l'eau » du Conseil Départemental de Loir et Cher
- La mise en service des branchements ;
- L'entretien de l'ensemble des ouvrages : postes de refoulement;
- La gestion des abonnés : accueil des usagers et facturation pour une population de 140 habitants, soit 85 contrats d'abonnements ;

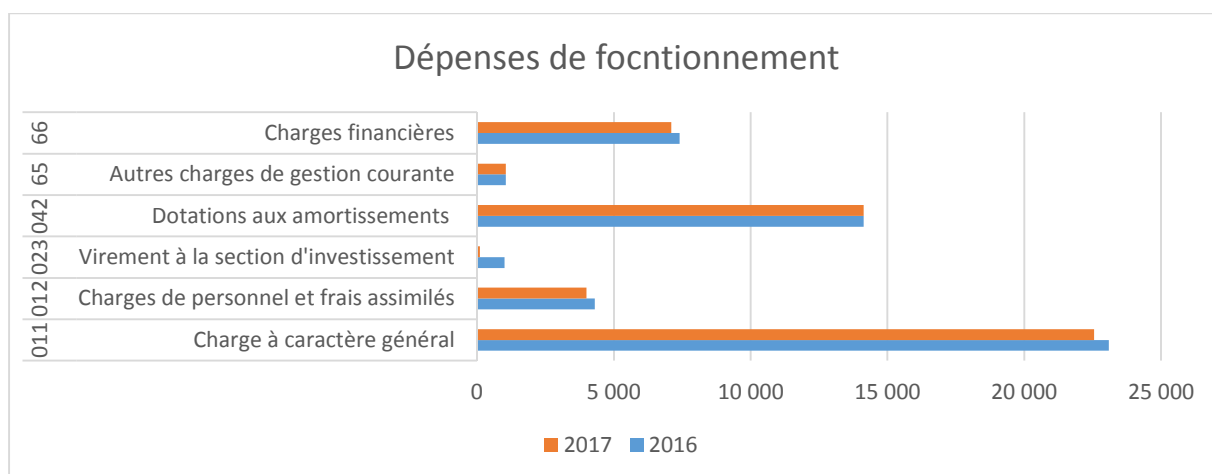
Un règlement intérieur a été mis en place en 2011.

Le service est entièrement exploité en régie, il fait l'objet d'une comptabilité spécifique selon l'instruction M49 - service public local et est soumis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2010 avec déclaration trimestrielle.

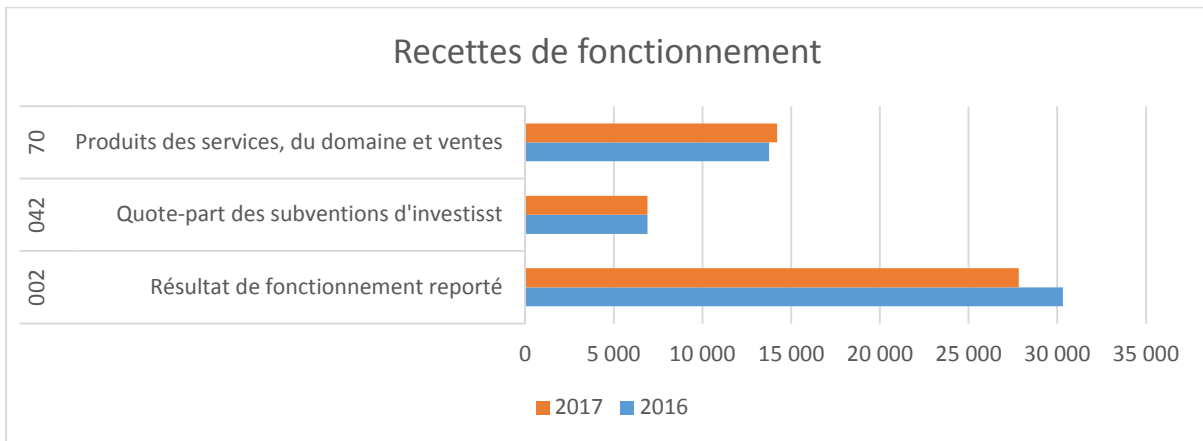
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 48 928 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
011	Charge à caractère général	23 096	22 549	-547
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 300	4 000	-300
023	Virement à la section d'investissement	1 000	100	-900
042	Dotations aux amortissements	14 129	14 128	-1
65	Autres charges de gestion courante	1 050	1 050	0
66	Charges financières	7 401	7 101	-300
	TOTAL	50 976	48 928	-2 048



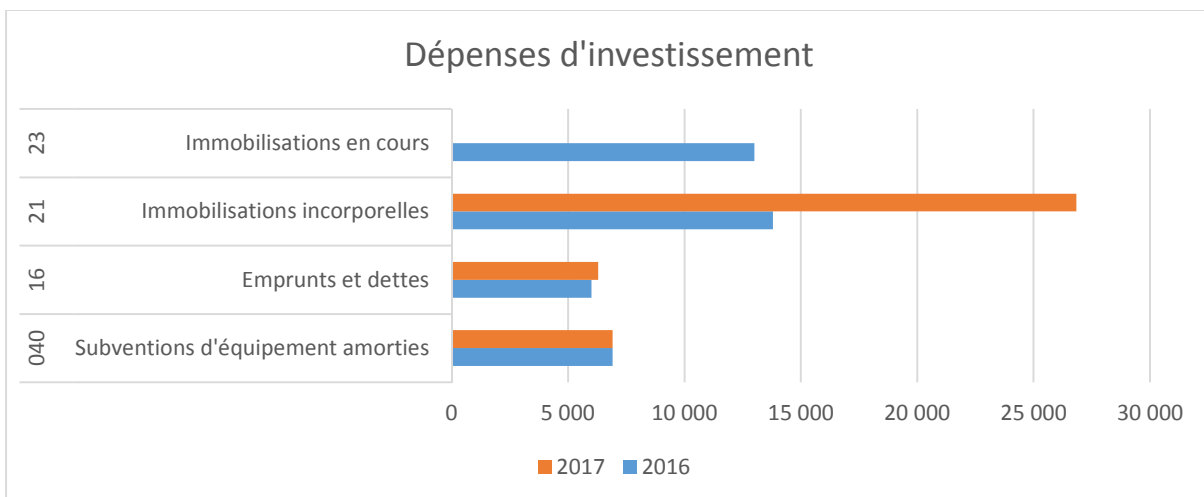
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 320	27 822	-2 498
042	Quote-part des subventions d'investisst	6 906	6 906	0
70	Produits des services, du domaine et ventes	13 750	14 200	450
	TOTAL	50 976	48 928	-2 048



SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 40 040 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
040	Subventions d'équipement amorties	6 906	6 906
16	Emprunts et dettes	6 000	6 300
21	Immobilisations incorporelles	13 807	26 834
23	Immobilisations en cours	13 000	0
	TOTAL	39 713	40 040



RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Intitulé	BP 2016	BP 2017
001	Excédent d'investissement reporté	24 584	25 812
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000	100
040	Amortissements des immobilisations	14 129	14 128
	TOTAL	39 713	40 040

